

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 20 janvier 2026 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Mesdames les conseillères Audrey Ashworth et Josianne Bouchard.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Maxime Lasnier et Madame la conseillère Karine Trudeau.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie; et

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2026;

Ri-2026-01-1893

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Vérification financière 2025
- 7- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : renouvellement de l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière pour l'année 2026
- 8- Recrue à titre d'observateur : Jacob Charette
- 9- Formation des pompiers et des officiers
 - 9.1 Programme « Pompier I »
 - 9.1.1 Inscription de Guillaume Lasnier
 - 9.1.2 Inscription de Yannick Moquin

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

- 9.2 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie »
(3^e cours du programme « Officier I »)
 - 9.2.1 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Elizabeth Carpentier
 - 9.2.2 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier
- 9.3 Cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » (4^e cours du programme « Officier I »)
 - 9.3.1 Inscription de Elizabeth Carpentier
 - 9.3.2 Inscription de Miguel Cloutier
- 9.4 Journée de formation pour les officiers : « Gestion de l'intervention »
- 10- Achat d'un nouveau portable pour le directeur adjoint du Service de sécurité incendie
- 11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 11.1 Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) : renouvellement de l'adhésion du technicien en prévention incendie pour l'année 2026
 - 11.2 Tableaux des heures travaillées par le technicien en prévention incendie pour l'année 2025
- 12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 12.2 État du bâtiment de la caserne à Sainte-Brigide-d'Iberville : suivi
- 13- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 14- Varia
 - 14.1 Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Demande pour des walkies-talkies (émetteurs-récepteurs portatifs) : suivi
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025

Ri-2026-01-1894

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2026-01-1895

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 20 janvier 2026;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 87 152,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

6- Vérification financière 2025

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton commencera la vérification financière 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie le 27 janvier 2026 (réf. résolution No Ri-2023-07-1576).

**7- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) :
renouvellement de l'adhésion de la directrice générale et greffière-
trésorière pour l'année 2026**

Ri-2026-01-1896

Considérant que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, souhaite renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026, sans souscrire à l'assurance professionnelle;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'ADMQ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

- d'autoriser le paiement du renouvellement de cette adhésion pour l'année 2026 au montant de 512 \$ plus taxes, soit 588,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

8- Recrue à titre d'observateur : Jacob Charette

Ri-2026-01-1897

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre d'intérêt et du curriculum vitae de Monsieur Jacob Charette qui désire soumettre sa candidature pour un poste de pompier volontaire rémunéré;

Considérant que ce candidat demeure sur le territoire de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que ce candidat n'a aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il serait prêt à suivre les cours nécessaires;

Considérant que ce candidat aura 18 ans seulement en juillet 2026 et ne peut donc pas, pour l'instant, être embauché par la Régie intermunicipale d'incendie;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, pourrait permettre à ce candidat à participer à certaines activités du Service de sécurité incendie (ex. entretiens hebdomadaires, pratiques) comme « recrue à titre d'observateur », le tout sans rémunération;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU :

- de permettre à Monsieur Jacob Charette de participer à certaines activités du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville comme « recrue à titre d'observateur », le tout sans rémunération;
- de réévaluer la candidature de Monsieur Charette à titre de pompier volontaire rémunéré une fois qu'il aura atteint l'âge de 18 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

9- Formation des pompiers et des officiers

9.1 Programme « Pompier I »

9.1.1 Inscription de Guillaume Lasnier

Ri-2026-01-1898

Considérant qu'en décembre 2024, la Régie intermunicipale d'incendie a embauché Monsieur Guillaume Lasnier à titre de pompier volontaire rémunéré (réf. résolution No Ri-2024-12-1767);

Considérant que ce nouveau pompier n'avait aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il était prêt à suivre les cours nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Monsieur Guillaume Lasnier au programme de formation « Pompier I » qui débutera prochainement, et ce, sous la responsabilité administrative de la MRC du Haut-Richelieu;
- d'autoriser pour cette formation une dépense d'environ 5 000 \$ dont une partie sera subventionnée par le Ministère de la Sécurité publique (réf. résolution No Ri-2025-11-1880), ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Lasnier, s'il y a lieu, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur;
- d'accorder à Monsieur Lasnier une rémunération pour les heures de formation du cours « Pompier I », le tout sous la forme d'un montant forfaitaire annuel de 1 500 \$ pendant les trois années suivant la réussite de ce cours (réf. résolution No Ri-2023-09-1605).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.2 Inscription de Yannick Moquin

Ri-2026-01-1899

Considérant qu'en mai 2025, la Régie intermunicipale d'incendie a embauché Monsieur Yannick Moquin à titre de pompier volontaire rémunéré (réf. résolution No Ri-2025-05-1824);

Considérant que ce nouveau pompier n'avait aucune formation dans le domaine de la sécurité incendie, mais qu'il était prêt à suivre les cours nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine Trudeau

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de Monsieur Yannick Moquin au programme de formation « Pompier I » qui débutera prochainement, et ce, sous la responsabilité administrative de la MRC du Haut-Richelieu;
- d'autoriser pour cette formation une dépense d'environ 5 000 \$ dont une partie sera subventionnée par le Ministère de la Sécurité publique (réf. résolution No Ri-2025-11-1880), ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Moquin, s'il y a lieu, selon les conditions de travail des pompiers en vigueur;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

- d'accorder à Monsieur Moquin une rémunération pour les heures de formation du cours « Pompier I », le tout sous la forme d'un montant forfaitaire annuel de 1 500 \$ pendant les trois années suivant la réussite de ce cours (réf. résolution No Ri-2023-09-1605).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » (3^e cours du programme « Officier I »)

9.2.1 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Elizabeth Carpentier

Ri-2026-01-1900

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, au troisième cours du programme « Officier I », soit « Gestion du personnel dans un service d'incendie », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2025-07-1839);

Considérant que Madame Carpentier a suivi le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » à la session d'automne 2025, tel que prévu, et qu'elle a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Madame Carpentier s'élèvent à 35,90 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Madame Carpentier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre au bureau municipal de Lacolle où elle suivait le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », le tout pour un total de 574 kilomètres;

Considérant que Madame Carpentier n'a présenté aucune facture pour le remboursement de repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », soit 45 heures au tarif horaire de 28,83 \$, pour un montant total de 1 297,35 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 437,70 \$ à Madame Carpentier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 35,90 \$; et
 - frais de déplacement, soit 574 kilomètres à 0,70 \$, pour un montant total de 401,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

9.2.2 Rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier

Ri-2026-01-1901

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, au troisième cours du programme « Officier I », soit « Gestion du personnel dans un service d'incendie », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2025-07-1840);

Considérant que Monsieur Cloutier a suivi le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » à la session d'automne 2025, tel que prévu, et qu'il a réussi ce cours d'une durée de 45 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Monsieur Cloutier s'élèvent à 35,90 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre au bureau municipal de Lacolle où il suivait le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », le tout pour un total de 546 kilomètres;

Considérant que Monsieur Cloutier n'a présenté aucune facture pour le remboursement de repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Audrey Ashworth

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », soit 45 heures au tarif horaire de 28,83 \$, pour un montant total de 1 297,35 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 418,10 \$ à Monsieur Cloutier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 35,90 \$; et
 - frais de déplacement, soit 546 kilomètres à 0,70 \$, pour un montant total de 382,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

9.3 Cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » (4^e cours du programme « Officier I »)

9.3.1 Inscription de Elizabeth Carpentier

Ri-2026-01-1902

Considérant qu'un montant de 14 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que la pompière Elizabeth Carpentier soit autorisée à s'inscrire au quatrième cours du programme « Officier I », soit « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'hiver 2026 à Saint-Sébastien;

Considérant que le prix du cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » sera d'environ 300 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de la pompière Elizabeth Carpentier au cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'hiver 2026;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 300 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Madame Carpentier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Madame Carpentier pour les heures de formation du cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 319,40 \$ (45 heures x 29,32 \$) plus environ 25 % (329,85 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

9.3.2 Inscription de Miguel Cloutier

Ri-2026-01-1903

Considérant qu'un montant de 14 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que le pompier Miguel Cloutier soit autorisé à s'inscrire au quatrième cours du programme « Officier I », soit « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'hiver 2026 à Saint-Sébastien;

Considérant que le prix du cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » sera d'environ 300 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription du pompier Miguel Cloutier au cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'hiver 2026;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 300 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Cloutier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur Cloutier pour les heures de formation du cours « Organisation des opérations d'un service d'incendie avec pompiers à temps plein », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 319,40 \$ (45 heures x 29,32 \$) plus environ 25 % (329,85 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Journée de formation pour les officiers : « Gestion de l'intervention »

Ri-2026-01-1904

Considérant qu'un montant de 14 000 \$ est prévu au budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, souhaite inscrire les cinq officiers ainsi que le pompier éligible à la fonction de lieutenant à la journée de formation intitulée « Gestion de l'intervention » qui est organisée par la MRC du Haut-Richelieu le vendredi 6 février ainsi que le samedi 7 février 2026, à savoir :

- Monsieur Ernest Bernhard, directeur
- Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint
- Monsieur Rudolph Bernhard, lieutenant
- Monsieur Frédéric Lemaire, lieutenant
- Monsieur David Mailloux, lieutenant
- Monsieur Dominic Drouin, pompier éligible à la fonction de lieutenant (réf. résolution No Ri-2024-06-1694)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

Considérant que cette journée de formation coûtera environ 1 948 \$ et que ce montant sera réparti selon le nombre total de participants (20 maximum par journée);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription des cinq officiers et du pompier éligible à la fonction de lieutenant du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie à la journée de formation intitulée « Gestion de l'intervention » le vendredi 6 février ou le samedi 7 février 2026;
- d'autoriser pour cette formation une dépense de 100 \$ à 200 \$ par participant, ainsi que les frais de déplacement et de repas, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération des officiers et du pompier éligible à la fonction de lieutenant qui participeront à cette formation, selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Achat d'un nouveau portable pour le directeur adjoint du Service de sécurité incendie

Ri-2026-01-1905

Considérant que le portable acheté en 2018 pour le directeur adjoint du Service de sécurité incendie doit être remplacé puisqu'il ne fonctionne plus et qu'il n'est pas réparable;

Considérant la soumission datée du 13 janvier 2026 de Logimax Service Informatique pour la fourniture d'un portable neuf au montant de 800 \$, auquel s'ajoutent des frais pour la préparation et la configuration de l'appareil ainsi que toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josianne Bouchard

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un nouveau portable pour le directeur adjoint du Service de sécurité incendie, le tout pour un montant approximatif de 1 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

11.1 Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) : renouvellement de l'adhésion du technicien en prévention incendie pour l'année 2026

Ri-2026-01-1906

Considérant que Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, souhaite demeurer membre de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) afin de pouvoir continuer de bénéficier des avantages offerts par cette association, à savoir : infolettres *ATPIQ Express* et *Avertisseur Express*, support technique, forum de discussion, etc.;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'ATPIQ à titre de membre certifié;
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2026 au montant de 135 \$ plus taxes, soit 155,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

11.2 Tableaux des heures travaillées par le technicien en prévention incendie pour l'année 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de deux tableaux indiquant, pour l'année 2025, les heures travaillées par le technicien en prévention incendie (TPI) pour :

- la Régie intermunicipale d'incendie (tâches administratives du TPI et tâches effectuées pour le Service de sécurité incendie);
- les dix municipalités desservies par le TPI sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, soit Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Brigide-d'Iberville, Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Noyan, Clarenceville et Venise-en-Québec; ainsi que
- la municipalité desservie par le TPI sur le territoire de la MRC de Rouville, soit Saint-Paul-d'Abbotsford.

12- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

12.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

12.2 État du bâtiment de la caserne à Sainte-Brigide-d'Iberville : suivi

Le 19 décembre 2025, à l'initiative de Monsieur Mario van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, plusieurs membres du Conseil municipal ainsi que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

Monsieur Rudolph Bernhard, lieutenant, sont allés visiter la nouvelle caserne d'incendie de la Ville de Bedford.

Les délégués de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville siégeant à la Régie intermunicipale d'incendie mentionnent qu'ils continueront à étudier le dossier concernant l'état du bâtiment de la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que les diverses possibilités de subvention pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie. Ils tiendront les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie informés de tout nouveau développement dans ce dossier, s'il y a lieu.

Références :

- procès-verbal du 19 décembre 2023, point 15.3, page 1507
- procès-verbal du 19 novembre 2024, point 20.3, page 1620
- procès-verbal du 18 février 2025, point 12.4, pages 1659 et 1660
- procès-verbal du 16 décembre 2025, point 13.5, page 1768

13- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

14- Varia

14.1 Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville – Demande pour des walkies-talkies (émetteurs-récepteurs portatifs) : suivi

Lors de la séance du 16 décembre 2025, Madame Karine Trudeau, conseillère municipale de Sainte-Brigide-d'Iberville, a demandé si le Service de sécurité incendie (SSI) possédait des walkies-talkies (émetteurs-récepteurs portatifs) à remettre ou à prêter à la Municipalité pour une utilisation par le Service des loisirs et de la culture.

Tel que convenu, Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, a fait l'inventaire de l'ensemble des radios portatives du SSI afin de déterminer celles qui pouvaient être remises ou prêtées à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Au total, cinq radios portatives ainsi qu'un chargeur multiple ne sont plus utilisés par le SSI et pourraient être donnés à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Il reste à vérifier le bon fonctionnement de cet équipement et à récupérer le fil de branchement du chargeur qui est fixé au véhicule 251.

15- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

16- Levée de la séance

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 20 janvier 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Lasnier

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente